



Préavis remis en main propre

Par **klou**, le **30/07/2010** à **08:53**

Bonjour,

Mon locataire m'a donné son préavis de départ en main propre et maintenant il ne veut plus partir disant que celui ci n'est pas valable car pas envoyé en recommandé ? a t-il raison ? je me suis engagé avec quelqu'un d'autre qui de son coté a aussi donné son préavis et va se retrouver à la rue

Par **aliren27**, le **31/07/2010** à **10:54**

bonjour,

je pense que votre locataire a tort, car vous avez entre les mains un courrier qu'il vous a remis en main propre.

Cependant, contactez l'ADIL de votre département et ils vous donneront la marche à suivre.

Cordialement
Aline

Par **klou**, le **31/07/2010** à **19:28**

Merci pour cette réponse. Je vais voir avec l'adil.
Salutations